



COMPTE RENDU N°79 REUNION DU CABINET DU 23 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt trois février à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Célestine Félicité OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective.
- **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques.
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

L'ordre du jour de la réunion comportait les points ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 14 février 2024 ;
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 14 février 2024.
3. Suites de la préparation des missions d'évaluation.
 - a) Composition nominative des équipes de collecte des informations.
 - b) Point de la collecte des données administratives des programmes et projets auprès des ministères, des préfectures.
 - c) Projet de calendrier détaillé des descentes sur les lieux de mise en œuvre de projets.



4. Examen de l'état actuel de la base des données primaires et suggestions d'amélioration.
5. Répartition des tâches portant sur la constitution d'un fond documentaire en rapport au suivi-évaluation à travers le monde.
6. Point des décisions antérieures partiellement ou non encore exécutées et propositions d'actions.
7. Divers.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 14 février 2024.

Le compte rendu de la réunion du 14 février 2024 a été adopté avec amendements. Il sera archivé suivant l'usage.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 14 février 2024.

Le directeur du cabinet a présenté ce point ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du 14 février 2024

A.1. Arrêter la liste des programmes et projets à évaluer. Pour ce faire, examiner le volet dépenses d'investissement de la loi de finances rectificative de 2023 pour en extraire les programmes et projets à évaluer.

A.2. Démarrer, le 19 février 2024, la collecte des informations administratives des programmes et projets à évaluer.

A.3. Ecrire aux ministères et aux PTF pour leur annoncer le passage des équipes de collecte des informations administratives. Leur transmettre la liste des programmes et projets concernés.

A.4. Reconduire les équipes de collecte des informations dans leurs anciens champs de travail.

A.5. Reprendre attache avec le Secrétaire général de la présidence de la République pour obtenir le financement de la mission d'évaluation 2023, qui se déroulera dans le courant du mois de mars 2024.

A.6. Relancer les préfets en vue de l'obtention des informations sur les projets inachevés dans leur département, y compris ceux de la municipalisation accélérée.



A.7. Communiquer les amendements apportés à la page d'ouverture du site web du RPPR à la société Kube Technologie, en vue de leur prise en compte dans la structuration du site.

A.8. Travailler avec le représentant résident de la BADEA à la préparation de l'ordre du jour de la réunion entre le président de cette institution et le RPPR.

A.9. Adresser des lettres aux cinq (5) ministres concernés, pour obtenir des informations en réponse aux récriminations de la BADEA.

Exécution des décisions, au 23 février 2024

B.1. La liste des programmes et projets à évaluer au titre de l'exercice budgétaire 2023 sera examinée au cours de l'une des réunions à venir du cabinet.

B.2. La collecte des informations administratives des programmes et projets à évaluer au titre de l'année 2023 n'a pas commencé. Elle démarrera la semaine prochaine.

B.3. Les lettres aux ministères ont été transmises. Les listes provisoires des projets dont ils sont les maîtres d'ouvrage leur ont été communiquées.

B.4. Les équipes pour la collecte des informations et pour les descentes sur le terrain ont été constituées. Pour l'essentiel, celles ayant travaillé en 2023 sont reconduites dans leurs anciennes zones de travail.

B.5. Le directeur du cabinet avait repris attache avec le Secrétaire général de la présidence de la République qui avait promis de faire toutes les diligences pour obtenir la mise à disposition du financement de la mission d'évaluation.

B.6. Tous les préfets de département ont fait l'objet de relance relativement à la lettre que leur avait adressée le RPPR. Ils ont tous promis de réagir au cours des prochains jours.

B.7. La société Kube Technologie a déjà été contactée en vue de la prise en compte des amendements apportés à la page d'ouverture du site web du RPPR.

B.8. Un projet d'ordre du jour de la réunion entre le président de la BADEA et le RPPR a été élaboré et soumis au RPPR.

B.9. Les lettres aux cinq (5) ministres concernés par les récriminations de la BADEA ont été préparées.



3. Suites de la préparation des missions d'évaluation 2023.

a) Composition nominative des équipes de collecte des informations administratives sur les programmes et projets à évaluer.

Le RPPR a demandé que la composition des équipes soit formalisée par un acte administratif.

b) Point de la collecte des données administratives sur les programmes et projets, auprès des ministères et des préfetures.

La collecte des données auprès des ministères n'a pas commencé. Elle débutera dans les prochains jours.

Il a été noté que les Préfets de la Cuvette, de la Lékoumou, de la Sangha, du Kouilou et de la Bouenza ont déjà répondu au RPPR et transmis les données rassemblées par eux.

Le RPPR a instruit de relancer les préfets qui n'ont pas encore répondu. Il a demandé que la collecte des informations auprès des ministères se fasse le plus tôt possible, de sorte à avoir des données avant le démarrage des missions sur le terrain en mars 2024. Cette collecte s'effectuera sur la base des fiches d'identification des projets que chaque équipe devra détenir pour chaque programme et projet à évaluer.

c) Projet de calendrier des descentes sur les lieux de mise en œuvre des projets.

Le RPPR a noté que les moyens pour le financement des descentes sur le terrain ne sont pas encore disponibles et qu'ils pourraient ne pas l'être à la date prévue pour le démarrage des descentes.

Il a annoncé qu'il mettra à profit les déplacements qu'il effectuera en début du mois de mars, pour exécuter les missions d'évaluation dans les départements de la Cuvette, la Cuvette-Ouest, le Kouilou et Pointe-Noire. De ce fait, le calendrier indicatif ci-après est retenu :

- du 15 au 17 mars : évaluation dans les départements de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest ;



- du 18 au 23 mars : évaluation dans le département de Brazzaville ;
- du 28 au 30 mars : évaluation dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou ;
- avril 2024 : évaluation dans les départements de la Sangha, de la Likouala, des Plateaux, du Niari, de la Lékoumou, du Pool et de la Bouenza.

4. Examen de l'état actuel de la base des données primaires et suggestions d'amélioration

L'assistant principal du RPPR et l'un des chargés d'études au secrétariat permanent de la Task-Force des politiques économiques et sociales ont été associés au traitement du point relatif à la base des données.

Ces deux experts ont informé les participants à la réunion qu'ils travaillent à l'intégration, dans la base des données, des informations contenues dans les trois (3) rapports déjà publiés par le RPPR. Ces données portent exclusivement sur les programmes et projets suivis et évalués en 2022 et 2023.

En conclusion de leur exposé, ils ont indiqué que la base des données sur laquelle ils travaillent comporte des informations identiques à celles qui seront contenues dans l'une des rubriques du site web en cours de configuration. Cela pourrait faire apparaître la base des données comme une reproduction de l'une des rubriques de ce site web. Ils ont suggéré l'abandon de la base des données.

Au cours de l'échange qui s'est instauré, les membres du cabinet du RPPR ont soutenu la suggestion faite par les deux experts. En conséquence, le RPPR a demandé que les informations à insérer dans le site web portent sur l'ensemble des programmes et projets contenus dans les lois de finances, en remontant au début des années 2000.

Pour chaque programme ou projet, les données seront inventoriées et traitées pour être affichées dans le site web.

Le RPPR a conclu l'examen de ce point en demandant à l'assistant principal d'informer la société Kube Technologies de sa participation à la réunion du mercredi 28 février 2024, pour faire le point de l'évolution des travaux de configuration du site web.



5. Répartition des tâches portant sur la constitution d'un fond documentaire en rapport au suivi-évaluation à travers le monde.

Le RPPR a introduit l'examen de ce point en expliquant la nécessité pour le cabinet de disposer d'un fond documentaire en rapport au suivi-évaluation et de le mettre à la disposition des internautes.

Ce fond documentaire sera constitué à partir de quatre (4) sources principales :

- la documentation produite par les institutions internationales spécialisées ;
- des livres et articles de divers auteurs, publiés sur le sujet ;
- des rapports produits dans différents pays, par l'Etat et les organismes publics, sur le suivi-évaluation des plans, programmes et projets ;
- la recherche sur la toile en général.

Les tâches portant sur la recherche des données en vue de la constitution du fond documentaire ont été réparties ainsi qu'il suit :

- le conseiller à la planification et à la prospective , pour la documentation produite par les institutions internationales spécialisées ;
- le conseiller aux programmes et politiques économiques , pour les livres, articles et toutes autres publications de différents auteurs ainsi que la recherche sur la toile ;
- le conseiller aux politiques et programmes sociaux , pour les rapports produits par l'Etat et des organismes de différents pays, sur le sujet.

6. Point des décisions antérieures partiellement ou non encore exécutées.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté ce point ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions

A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.2. Créer le site web du RPPR.

A.3. Elaborer la base des données primaires des plans, programmes et projets.

A.4. Identifier les sources pour la recherche des données pour la constitution du fond documentaire sur les plans et programmes à travers le monde.

A.5. Rédiger les résumés des plans et programmes mis en œuvre entre 1960 et 2022.

Exécution des décisions, au 23 février 2024

B.1. Le titre du règlement pour l'acquisition du logiciel est en stand-by dans les services du Trésor public.

B.2. Les opérations de structuration du site web du RPPR se poursuivent, notamment avec la prise en compte, par la société Kube Technologies, des modifications apportées sur la page d'accueil du site. La société a donné à comprendre que ces modifications ont induit le réaménagement de la structure initiale. Cela aura pour conséquence d'allonger le délai annoncé précédemment pour l'achèvement de la mise en place du site.

B.3. La base des données primaires des plans, programmes et projets a été abandonnée. Toutes les informations devant y figurer seront produites dans l'une des rubriques du site web.

B.4. Quatre (4) sources, à partir desquelles le fond documentaire sera constitué, ont été identifiées à la faveur de la réunion du 23 février 2024. Les tâches relatives à la recherche des documents, sur le suivi-évaluation à travers le monde, ont été réparties entre trois (3) conseillers du RPPR.

B.5. La rédaction des résumés des plans et programmes mis en œuvre entre 1960 et 2022 a débuté. Elle se poursuit.

7. Divers



Au titre des divers, le RPPR a instruit le conseiller à la planification et à la prospective de reprendre la rédaction des lettres aux ministres concernés par les récriminations de la BADEA. Il lui a demandé d'incorporer dans ces lettres les indications précédemment contenues dans les tableaux qu'elle avait proposés. Ainsi lesdits tableaux seront devenus sans objet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 14 heures 35 minutes.

Adopté le 28 février 2024

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

